



Prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Afin de favoriser le développement des mobilités douces sur son territoire, la ville de Saint Pair sur Mer propose à ses habitants une prime de 100 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Cette prime peut être complétée par le « Bonus vélo » proposé par l'Etat d'un montant de 100 € également.

La participation de la ville de Saint Pair sur Mer s'adresse aux Saint Pairais majeur ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13489 €*.

Une seule participation par foyer est autorisée.

Si vous souhaitez effectuer une demande d'aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, merci de compléter le formulaire ainsi que l'attestation sur l'honneur et de joindre les pièces justificatives demandées. Toute demande incomplète ne pourra pas être instruite.

Pièces à transmettre :

- Recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport)
- Relevé d'identité bancaire
- Justificatif de domicile sur la commune datant de moins de 3 mois (facture énergie, eau, téléphone, quittance de loyer...)
- Dernier avis d'imposition (toutes les pages)
- Facture d'achat de moins de 3 mois mentionnant : nom et prénom, adresse du demandeur, date d'acquisition, référence et prix du vélo
- Certificat d'homologation du vélo à la norme européenne EN 15194 du VAE
- Numéro d'immatriculation inscrit sur la facture (décret n° 2020-1439 du 23/11/2020 relatif à l'identification des cycles)

Seules les 20 premières demandes seront prises en compte au titre de l'année 2021.



* Pour trouver votre revenu fiscal de référence, reportez-vous à votre dernier avis d'imposition (ligne 25), il vous suffit alors de diviser le revenu fiscal de référence par le nombre de part du foyer.



Cadre réservé à l'administration	Numéro de dossier :
	Date de réception :

Prime à l'acquisition de vélo à assistance électrique

Identification du demandeur

Nom Prénom.....

Adresse

Téléphone Adresse mail :

Votre mobilité

Quel mode de déplacement utilisez-vous majoritaire

Dans quel cadre envisagez-vous d'utiliser votre vélo à assistance électrique :

Domicile-travail Loisirs Tourisme Achats Autre

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) M/Mme atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier et m'engage à :

- Ne percevoir qu'une seule prime pour un vélo à assistance électrique au titre de mon foyer
- Utiliser personnellement le vélo acheté et ne pas le revendre dans un délai de 1 an à compter de la date du certificat de l'ordonnateur public.

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions d'attribution ci-avant et mentionnées dans la délibération n° 2021-1303 du conseil municipal en date du 02 juillet 2021.

Fait à Saint Pair sur Mer, le Signature :

Modalité de dépôt des dossiers

A déposer en mairie ou à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Saint Pair sur Mer – 255 rue de la Mairie – 50380 Saint Pair sur Mer

Par e-mail : mairie.stpair@wanadoo.fr

